

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES SYNERGIES INDUSTRIELLES ET TERRITORIALES OU ÉCOLOGIE INDUSTRIELLES ET TERRITORIALES (EIT)

CONNAISSEZ-VOUS L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLES ET TERRITORIALES ?

L'écologie industrielle et territoriale, pilier de l'économie circulaire, cherche à **optimiser les ressources sur un territoire** – y compris **les énergies, l'eau, les matières, les déchets, les équipements et les compétences** – en s'inspirant des mécanismes des écosystèmes naturels.

COMPRENDRE L'EIT

L'EIT repose sur la **mise en place de synergies entre les acteurs locaux** afin de créer des systèmes de productions plus durables et efficaces.

Deux stratégies principales sont mises en œuvre :

STRATÉGIE DE SUBSTITUTION

Les rejets des uns deviennent des ressources pour les autres.



Don de palettes pour en faire des meubles, don de sciures ou des cartons.

STRATÉGIE DE MUTUALISATION

Approvisionnement en commun, partage d'équipement et de services.



Mutualisation de contrat d'énergie, mutualisation d'espace de stockage ou de transport.



EXEMPLE

Une entreprise «A» a besoin de fûts en acier pour collecter des déchets dangereux, comme les chiffons souillés.

Une société «B» dispose de fûts similaires utilisés pour emballer des sachets de colle. Une fois vides, ces fûts sont recyclés en acier ou remis à neuf.

Après s'être rencontrées lors d'un atelier, la société «B» a convenu de donner 20 fûts/an à la société «A».

Grâce à cette synergie, la société «A» économise environ 1 000€/an sans coût pour la société «B».

Environnementalement, cela permet d'économiser 360 kg d'acier neuf.

LA DÉMARCHÉ D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE ENGLOBE PLUSIEURS ÉTAPES

- 1. Initier la démarche** : L'objectif est de **définir les enjeux et les caractéristiques du territoire**, en identifiant les acteurs impliqués et en analysant les **forces, faiblesses et opportunités**. Si cette étude est concluante, l'intervention d'un animateur sera nécessaire pour initier le processus. Ce facilitateur favorisera la création de liens de confiance entre les acteurs pour encourager l'émergence de synergies.
- 2. Lancer la démarche et l'animer** : Cela commence par une **phase de mobilisation des entreprises** avec le **soutien des partenaires**, par une simple mise en relation ou par le biais de mailings, d'appels téléphoniques et de visites. Parfois, des événements de type atelier inter-entreprises peuvent avoir lieu, ces démarches sont animées souvent par un acteur tiers. Ces ateliers réunissent les entreprises pour qu'elles discutent de leurs flux et identifient des synergies potentielles.
- 3. Evaluer et pérenniser la démarche** : Lors des synergies ont été concrétisées, il est important que l'animateur EIT assure leur **suivi et leur évaluation** en termes de bénéfices environnementaux, économiques et d'emplois.
- 4. Elargir et diffuser la démarche** : Pour perdurer, **une démarche d'EIT doit évoluer** en intégrant de nouvelles entreprises, partenaires, territoires et gouvernances.



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens** !



LES SYNERGIES INDUSTRIELLES ET TERRITORIALES OU ECOLOGIE INDUSTRIELLES ET TERRITORIALES (EIT)



INTÉRÊT DE L'EIT POUR MON TERRITOIRE



L'EIT présente l'avantage de concilier développement économique et préservation des ressources. **Par la concrétisation de synergies inter-entreprises, le territoire conforte ses emplois locaux, relocalise certains flux et engendre des économies, tout en optimisant ses ressources.**

L'EIT contribue au **renforcement de l'ancrage territorial des entreprises et à l'émergence de nouvelles activités économiques.** Il existe actuellement une forte appétence des territoires pour l'EIT, que ce soit au travers des stratégies régionales d'économie circulaire ou de contrats territoriaux. Pour les EPCI en charge de la compétence développement économique, l'EIT coordonne les acteurs du développement économique avec ceux de l'économie circulaire.

ET SUR LE TERRITOIRE

Le SYDED travaille avec les agriculteurs locaux pour valoriser les végétaux apportés en déchèterie. Dans ce cadre, des campagnes de broyage de végétaux sont organisées régulièrement. Le broyat est par la suite acheminé vers des exploitations agricoles situées dans un rayon de 10 km.



Ce broyat peut être utilisé de différentes manières :

- 1- Co compostage :** le broyat est mélangé à du fumier et composté pendant 3 mois, avec des retournements réguliers. Ce compost est ensuite épandu sur les cultures ou les prairies d'agriculteurs.
- 2- Mise en litière :** il peut également être utilisé en substitut de la paille ou en complément dans les stabulations avant d'être co-composté.
- 3- Maraîchage :** le broyat peut également être utilisé dans le cadre du maraîchage, que ce soit en serre ou en plein champ, avant de procéder aux semis.

ACCOMPAGNEMENTS DU SYDED

Pour mettre en œuvre l'écologie industrielle et territoriale, diverses actions peuvent être envisagées :

1 S'appuyer sur des partenaires pour accompagner les entreprises, initier des démarches, mais aussi pour identifier les ressources et les besoins nécessaires à la mise en œuvre de ces initiatives. La **collaboration** avec ces partenaires permet de bénéficier de leur **expertise** et de leurs **réseaux** pour **renforcer l'efficacité des actions** entreprises.

2 Promouvoir les synergies existantes et encourager l'engagement des entreprises locales dans des pratiques éco-responsables : cela peut se faire à travers la **diffusion d'informations** dans les supports de communication de la collectivité.

3 Favoriser la création de partenariats entre les acteurs économiques afin de faciliter le partage des ressources et des bonnes pratiques : cela peut impliquer l'organisation de **rencontres** entre les entreprises, la **communication** du concept d'écologie industrielle et territoriale auprès des entreprises et des clubs d'entreprises, etc.

4 Collaborer étroitement avec les services techniques tels que les services de développement économique ou environnementaux des communautés de communes : cela permet d'**identifier les acteurs clés** qui pourraient être mis en relation pour **favoriser les synergies et les échanges de bonnes pratiques.**